

Décision

Générale

modern

Décision n° 94-0798/PR/EN portant organisation d'un concours de recrutement des élèves-instituteurs et des élèves-instituteurs adjoints session 1994.

n° 94-0798/PR/EN

Ministère
MINISTÈRE DE L'EDUCATION NATIONALE

Date de publication
3 août 1994

Numéro JO
n° 15 du 15/08/1994

Date du numéro
15 août 1994

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

TEXTE INTÉGRAL

le concours de recrutement des élèves-instituteurs et des élèves-instituteurs agjoints, Session 1994 sera organisé du dimanche 4 au samedi 10 septembre 1994 inclus dans les locaux du CFPEN. Pour la présente session, le nombre de places d'élèves-instituteurs mises en concours est de 9 et celui des élèves-instituteurs adioints est de 51. Les épreuves de ce concours auront lieu selon le calendrier et l'horaire ci-après : Dimanche 4 septembre 1994 de 7 h 00 à 10 h 00 : français de 10h15à12h 15: arabe de 15h15à18h 15 : mathématiques. Correction des éneuves de francais et de l'arabe à partir de 15H Lundi 5 septembre 1994 Cnrrartinn race ânreauves de mathématioues à partir de 7H Mardi 6 septembre 1994 Délibération pour l'admissibilité aux épreuves de la deuxième série. Mercredi 7 septembre et ieudi 8 septembre 1994 à partir de 7 h: — épreuves orales de la deuxième série, lecture et entretien avec le Jury, — épreuves d'éducation physique. Samedi 10 septembre 1994 Délibération à 10 h au CFPEN. Le iurv du concours est constitué comme suit : Président , le directeur du CFPEN. Membres : la ranrécantant du ministre de la fonction publique. Las membres du iurv sont désianés par note de service de Monsieur le Ministre de l'Education nationale. Cette même note de service précisera les attributions des personnels désignés selon leur spécialité, de même que les modalités d'organisation sation de l'examen.